



00077

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 16 JANVIER 2017**

Objet : Question écrite au Maire d'arrondissement – « Tranquillité des habitants » - saisine du conseil territorial

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1^{er} arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 20 novembre 2017, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire d'arrondissement sur les outils de médiation et de conciliation existants.

Monsieur Ahmed CHERIFI, président du conseil de quartier Haut et Cœur des pentes, a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire d'arrondissement :

Tranquillité des habitants

« "Quels sont les outils de médiation/conciliation qui permettent d'agir sur les situations d'intranquillité (nuisances, conflits...), avant qu'elles ne dégènèrent et d'éviter ainsi le recours systématique aux forces de l'ordre ? »

Lyon, le

Le Maire du 1^{er} arrondissement

Nathalie PERRIN-GILBERT





